



BAREME HONORAIRES AGENCE « IMPERIUM IMMO » – 01/01/2022

I - TRANSACTION : Honoraires à la charge du **VENDEUR**

Le redevable des honoraires est le mandant (VENDEUR), sauf disposition contraire du mandat.

1. Vente immobilière dans l'ancien :

PRIX DE VENTE	Honoraires max TTC
De 0,00€ à 50.000,00€	5.000,00 € TTC
De 50.001,00€ à 200.000,00€	8% TTC
De 200.001,00€ à 300.000,00€	7% TTC
De 300.001,00€ à 400.000,00€	6% TTC
De 400.001,00€ à 1.000.000,00€	5% TTC
A partir de 1.000.001,00€	4% TTC

Vente d'un stationnement (parking, box, garage) : minimum de 2.000,00 € TTC

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

2. Programme neuf :

Le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

3. Honoraires de rédaction d'acte à la charge de l'acquéreur : 400,00€ TTC

II - LOCATION : Les honoraires sont répartis entre le **BAILLEUR** et le **LOCATAIRE** (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, modifié par loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018), conformément au plafonnement des honoraires locations décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

1. Location d'habitation (résidence principale) nue ou meublée ou mixte :

Honoraires à la charge du bailleur :

- Zone très tendue : 12,00€ TTC/m²
- Zone tendue : 10,00€ TTC/m²
- Reste du territoire : 8,00€ TTC/m²

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du bailleur :

- Assistance pour la constitution du dossier,
- Promotion du bien,
- Conseil et négociation,
- Présentation(s) du (ou des) dossier(s) de location,
- Recherche de locataires,
- Visites des candidats locataires,

Prestations non-incluses dans nos honoraires de location :

- Rédaction de l'état des lieux : 3,00€ TTC/m²

Honoraires à la charge du locataire :

- Zone très tendue : 12,00€ TTC/m²
- Zone tendue : 10,00€ TTC/m²
- Reste du territoire : 8,00€ TTC/m²

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du locataire :

- Visite du logement,
- Conseils,
- Négociation et aide à la constitution du dossier de location,
- Rédaction du bail

Prestations non-incluses dans nos honoraires de location :

- Rédaction de l'état des lieux : 3,00€ TTC/m²

2. Locations autres : Honoraires à la charge du BAILLEUR et du LOCATAIRE - PRENEUR

Professionnel :

- Visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 9% TTC du loyer annuel hors charge.
- Etat des lieux : 3,00€ TTC/m² charge bailleur et charge preneur.

Commercial :

- Visites, constitution du dossier, entremise : 2 mois de loyer hors charges, à la charge du preneur,
- Rédaction du bail : (acte notarié ou avocat charge preneur)
- Etat des lieux : (exploit d'huissier charge bailleur)

Garage :

- Visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 2 mois de loyer hors charges répartis à part égale entre le BAILLEUR et le LOCATAIRE avec un minimum de 300,00€ TTC

Autres : (habitation logement de fonction, mobilité, saisonnière, habitation résidence secondaire du locataire...).

Sur devis

« IMPERIUM IMMO », SAS au capital de 15.000,00€ - RCS TOULON n°908291644 – Code NAF : 6831Z – N° TVA Intracommunautaire : FR26908291644

Adresse de correspondance et siège social : Lotissement Barry, RN8 (83190) OLLIOULES –

Titulaire de la Carte Professionnelle de « Transaction sur immeuble et fonds de commerce » n° CPI 83052022000000003 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var le 21 décembre 2021.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : ALLIANZ ACTIF PRO 1 Cours Michelet CS 30051 (92076) PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Barème d'honoraires du 1^{er} janvier 2022

3. Information du client sur les frais liés à la rédaction de l'état des lieux et la rédaction du bail de location d'habitation :

- La rédaction de l'état des lieux peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais à la charge du locataire ne pourront dépasser la valeur légale plafonnée par décret fixée à **3,00 euros par mètre carré** de surface habitable du logement en ce qui concerne la partie à la charge du locataire.

III – AUTRES PRESTATIONS :

- Avis de valeur : 100,00€ TTC (hors dossier) pour dossier de succession/partage/divorce/fiscalité et impôt I.F.I
- Accompagnement et Conseil immobilier (hors dossier) : 200,00 TTC de l'heure + frais déplacement à domicile sur devis (s'il y a lieu).
- Entremise et négociation dans le cadre des cessions d'un droit au bail, d'un fonds de commerce, d'un fonds artisanal, d'éléments d'actifs : 7% HT soit 8,4% TTC du prix de cession à la charge de l'acquéreur.

CONDITIONS GENERALES

1. IMPERIUM IMMO et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
2. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
3. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC (conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022 publié au Journal Officiel le 4 février 2022), sont considérés comme maximum et sont dus :
 - o Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire,
 - o Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location,
 - o Pour les prestations diverses : sur modalités convenues entre les parties,
4. Nos honoraires sont directement payés à IMPERIUM IMMO par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre dûment libellé au débiteur.